



15ème législature

Question N° : 21200	De M. Bruno Fuchs (Mouvement Démocrate et apparentés - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > consommation	Tête d'analyse >Affichage du Nutri-Score sur les publicités	Analyse > Affichage du Nutri-Score sur les publicités.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Fuchs interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les progrès réalisables autour du dispositif actuel d'information alimentaire à destination des consommateurs, le Nutri-Score. Dans le cadre de la loi de santé de 2016, le gouvernement français a recommandé la mise en place de ce dispositif, avec pour objectif d'« améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits et ainsi aider les consommateurs à acheter des aliments de meilleure qualité nutritionnelle ». Cette initiative ne peut qu'être profitable à l'ensemble des Français, mais l'on peut regretter qu'elle ne soit, à l'heure actuelle, toujours pas de nature contraignante envers les entreprises. Le dispositif fut néanmoins approfondi le 21 février 2019 par l'adoption définitive de « la petite loi » visant à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments et à encourager les bonnes pratiques alimentaires, rendant obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les supports publicitaires uniquement. Le législateur s'est résolu à maintenir une possibilité pour les entreprises alimentaires d'y déroger en s'acquittant d'une contribution dont le produit est affecté à l'Agence nationale de santé publique, celles-ci peuvent s'affranchir de l'obligation de faire figurer le Nutri-Score sur les supports publicitaires relatifs à leurs produits diffusés en France. Cette réforme semble aller dans le sens d'un renforcement du Nutri-Score. Il l'interroge sur l'apparente incohérence à rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les affichages publicitaires sans en faire de même sur les emballages des produits.